

Aide en technique du bâtiment chauffage, sanitaire AFP

Mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour la protection des jeunes travailleurs (check-list)

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise										
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation ³			Contrôle (introduction, documentation et vérification)			
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquent	Occasionnel	Introduction Date et visa	Dossier de formation	Vérification Date et visa	
Levage et déplacement manuels occasionnels de charges (p. ex. matériaux de construction) dépassant les valeurs indicatives de l'OLT 3	Postures pénibles et mouvements défavorables Levage et déplacement de lourdes charges	3a	<ul style="list-style-type: none"> Techniques de travail, manutention de charges en ménageant le corps (p. ex. brochure d'information CFST 6245 et feuillet d'information Suva 44018.f « Soulever et porter correctement une charge ») 	1 ^{re} AA		1 ^{re} -2 ^e AA	Instruction sur place	1 ^{re} AA	2 ^e AA					
Travail de matériaux durs (couper, forer, etc.)	Bruit supérieur à 85 décibels	4c	<ul style="list-style-type: none"> Port d'EPI contre le bruit (p. ex. feuillet d'information Suva 67009, Bruit au poste de travail) 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Instruction sur place Présenter et exercer	1 ^{re} AA		2 ^e AA				
Travaux en plein air	Rayonnement solaire UV (peau et yeux)	4i	<ul style="list-style-type: none"> Risques dus au rayonnement solaire Moyens de protection (couvre-chefs, vêtements, lunettes de soleil, crème solaire contre les UV, etc.) des yeux et de la peau contre les effets nocifs du soleil (p. ex. feuillet d'information Suva 84032) 	1 ^{re} AA		1 ^{re} -2 ^e AA	Présenter et donner l'exemple	1 ^{re} AA	2 ^e AA					

Légende : CI : cours interentreprises ; EP : école professionnelle ; AA : année d'apprentissage

¹ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'Orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

² En permanence : autant que nécessaire / fréquemment : veiller à ce que les gestes soient bien rôdés / occasionnellement : sporadiquement, corriger les gestes si nécessaire

³ Chiffre selon la liste de contrôle du SECO « Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale »

**WIR, DIE
GEBÄUDETECHNIKER.**

**NOI, I TECNICI
DELLA COSTRUZIONE.**

**NOUS, LES
TECHNICIENS DU BÂTIMENT.**

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise										
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation ³			Contrôle (introduction, documentation et vérification)			
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquence	Occasionnellement	Introduction Date et visa	Dossier de formation	Vérification Date et visa	
Travail/Contact avec des matériaux contenant de l'amiante	Inhalation de fibres d'amiante	6c	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et manipulation de produits contenant de l'amiante dans l'enveloppe des édifices (p. ex. feuillet d'information Suva 84047) et dans la technique du bâtiment (feuillet d'information Suva 84053) • Port de l'EPI contre l'amiante 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Instruction sur place (seulement après la formation EP), seulement identifier	1 ^{re} -2 ^e AA						
Conduite de plateformes élévatrices	Risque d'accident en raison de la perte de contrôle ou du basculement du véhicule Risque de chute Coincement de personnes entre la plateforme élévatrice et des installations fixes	8a 10a	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'une plateforme élévatrice en toute sécurité (formation, p. ex. selon IPAF ou équivalente) • LC Suva 67064/1.f « Plateformes élévatrices PEMP 1^{re} partie : planification sûre » • LC Suva 67064/2.f « Plateformes élévatrices PEMP 2^e partie : contrôles sur site » 	1 ^{re} AA		1 ^{re} AA	Instruction sur place uniquement après un cours PEMP (avec certificat) dispensé par un formateur reconnu par la Suva	1 ^{re} -2 ^e AA						
Travaux sur les toits	Risque de chute	10a	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation correcte de l'EPI antichute Formation selon www.absturzrisiko.ch/index.php/fr • Feuillet d'information Suva 44066.f « Travaux sur les toits. Pour ne pas tomber de haut. » • SP Suva 88816.f « Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement » 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Instruction sur place, uniquement après le cours EPI antichute (avec certificat)	1 ^{re} -2 ^e AA						

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise						Contrôle (introduction, documentation et vérification)				
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation ³			Introduction Date et visa	Dossier de formation	Vérification Date et visa	
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquent	Occasionnellement				
Travaux sur échelles, plateformes de travail, échafaudages fixes et roulants	Risque de chute	9a 10a	<ul style="list-style-type: none"> Protection collective (p. ex. SP Suva IM 88815) Echelles portables (p. ex. LC Suva 67028) Echafaudages roulants (p. ex. LC Suva 67150) EPI antichute 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Instruction sur place	1 ^{re} AA		2 ^e AA				
							Cours	1 ^{re} AA	2 ^e AA					
Brasage et soudage de tuyaux en métal	Brûlures Incendie et explosions Inhalation de gaz et de fumées	5a 5c	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation correcte des EPI et entretien de l'appareil (p. ex. directive CFST 6509) Soudage autogène, sous gaz de protection, électrique, à l'arc 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Instruction sur place Présenter et exercer	1 ^{re} AA	2 ^e AA					
Travaux d'étanchéité <ul style="list-style-type: none"> Soudage au solvant Mousse PU 	Irritation de la peau, des muqueuses et des voies respiratoires, inhalation de vapeurs Allergies, eczéma Lésions oculaires (projections)	6a	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation correcte de l'EPI pour la protection de la peau et contre l'inhalation de vapeurs (p. ex. feuillet d'information Suva 44074 « Protection de la peau au travail ») 	1 ^{re} -2 ^e AA	1 ^{re} -2 ^e AA	1 ^{re} AA	Instruction sur place Présenter et exercer	1 ^{re} AA		2 ^e AA				

Légende : CI : cours interentreprises ; EP : école professionnelle ; AA : année d'apprentissage

¹ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'Orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

² En permanence : autant que nécessaire / fréquemment : veiller à ce que les gestes soient bien rôlés / occasionnellement : sporadiquement, corriger les gestes si nécessaire

³ Chiffre selon la liste de contrôle du SECO « Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale »

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ¹ de l'entreprise						Contrôle (introduction, documentation et vérification)			
				Formation		Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation ³						
				Formation en entreprise	Appui durant les CI		Appui de l'EP	En permanence	Fréquent	Occasionnellement	Introduction Date et visa	Dossier de formation	Vérification Date et visa
Fabrication, travail, formage de tuyaux en plastique/métal, meule de tronçonnage, scie à ruban	Se piquer, se couper, être écrasé, être heurté Lésions oculaires Bruit	8a 4c	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des machines en toute sécurité (p. ex. CL Suva 67057 « Scies à ruban ») Instructions du fabricant Utilisation correcte avec EPI 	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	1 ^{re} AA	Présenter et exercer	1 ^{re} AA		2 ^e AA			
Ancrage de charges ou levage de charges importantes au moyen d'un cric à crémaillère	Coincement de personnes ou de parties du corps / Chute des marchandises transportées	8a 9b	<ul style="list-style-type: none"> Ancrage sûr de charges (dossier de formation ; formation p. ex. DF Suva 88801) 	1 ^{re} -2 ^e AA		1 ^{re} AA	Instruction sur place Présenter et exercer	1 ^{re} AA		2 ^e AA			
Limer, scier, débiter, percer des tuyaux en métal	Se piquer, se couper	8d	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation correcte de l'EPI 	1 ^{re} AA		1 ^{re} AA	Présenter et exercer	1 ^{re} AA		2 ^e AA			

Légende : CI : cours interentreprises ; EP : école professionnelle ; AA : année d'apprentissage

¹ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'Orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

² En permanence : autant que nécessaire / fréquemment : veiller à ce que les gestes soient bien rodés / occasionnellement : sporadiquement, corriger les gestes si nécessaire

³ Chiffre selon la liste de contrôle du SECO « Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale »